

SAGE SCARPE AMONT

Commission Thématique n°4 Multi-usages de l'eau du SAGE Scarpe amont Compte rendu du 3 juin 2013

Présents :

- M. Barbier, UFC Que choisir, Président et Président de la Commission thématique n°4
- M. Herbo, MNLE Sensée, Président
- M. Hermant, Agriculteur sur Fampoux
- M. Honoré, GEDA de l'Artois, Président
- M. Barbry, Ville de Saint-Nicolas, Adjoint au maire
- M. Beugnet, Base nautique de Saint-Laurent-Blangy
- M. Desfachelle, Ville de Saint-Laurent-Blangy, Adjoint au maire
- M. Duhanez, AAPPMA Entente halieutique du val de Scarpe
- M. Thuilot, Ville d'Agny, Maire
- Mme Aubert, Agence de l'Eau Artois Picardie
- M. Vandevoorde, Association de pêche de Sainte-Catherine
- M. Villain, DDTM 62
- M. Avronsart, Communauté urbaine d'Arras, Vice-Président
- Mme Fleurquin, Communauté urbaine d'Arras, Directrice du développement durable
- Mme Lefebvre, Communauté urbaine d'Arras, animatrice du SAGE Scarpe amont

Ordre du jour

- Introduction par le Président et tour de table
- Présentation du SAGE Scarpe amont
- Composition de la commission thématique réunie
- Les enjeux et objectifs d'un SAGE
- Les problématiques de la commission thématique
- Présentation d'un cas concret lié au thème de la commission :
 - Intervention de M. Beugnet sur la base nautique de Saint Laurent Blangy
- Les données nécessaires pour l'état des lieux
- Les phases à venir du SAGE

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. BARBIER introduit la réunion en rappelant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont est entré en phase d'élaboration suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) fin 2012 et à l'élection des présidents des commissions thématiques.

M. BARBIER rappelle l'importance de rassembler au sein de la commission thématique Multi-usages de l'eau, l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire.

1 Présentation du SAGE Scarpe amont

Le SAGE Scarpe amont s'étend sur plus de 553 km². A cheval sur 2 départements avec 80 communes situées dans le Pas-de-Calais et 6 communes dans le Nord, le territoire du SAGE se caractérise à la fois par une forte composante rurale avec plus de 76% du surface agricole utile et par une forte composante industrielle, développée et concentrée autour des grandes villes.

Pour l'élaboration des SAGE, le bassin versant de la Scarpe a été séparé en deux sous-bassins, celui de la Scarpe amont et celui de la Scarpe aval. Le SAGE Scarpe amont est le dernier SAGE au sein du bassin Artois-Picardie à entrer en phase d'élaboration.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie caractérise les masses d'eau du SAGE Scarpe amont :

- en masses d'eau continentales : la Scarpe rivière et ses affluents, et la Scarpe canalisée amont
- en masse d'eau souterraine : la Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée.

Le SDAGE décrit l'état des masses d'eau et fixe l'objectif de bon état. Les masses d'eau du SAGE Scarpe amont ont des objectifs de bon état fixés à 2021 et 2027. Ce report de délai par rapport aux objectifs européens de 2015 est dû à la réactivité naturelle du milieu ; il convient donc d'agir dès maintenant pour atteindre le bon état en 2027.

Initié en 2005, le SAGE Scarpe amont est entré en phase d'élaboration en octobre 2012 avec l'installation de la CLE, instance de décision du SAGE. Composée de 3 collèges : Elus – Usagers - Etat, la CLE fonctionne avec 42 membres. Afin de répondre aux principaux enjeux du SAGE, quatre Commissions thématiques ont été installées. Instances de concertation, elles auront pour rôle de formuler des propositions et des choix à la CLE.

M. BARBRY rappelle que les objectifs de qualité fixés par le SDAGE découlent de la Directive Cadre Européenne sur l'eau adoptée en 2000, et que les programmes de restauration écologique de la Scarpe rivière et du canal, sur la Communauté urbaine d'Arras, s'inscrivent dans ce cadre.

La composition de la CLE est jointe en annexe pour mémoire.

2 Composition de la commission thématique réunie

M. BARBIER invite à un tour de table afin que chacun se présente.

M. BARBIER rappelle l'importance d'avoir tous les usagers représentés au sein de la commission. Pour une meilleure continuité dans le travail et entre chaque commission, il est important que les membres de la commission déjà inscrits restent les mêmes.

M. HERBO regrette qu'il n'y ait pas plus de Communes en dehors de la Communauté urbaine d'Arras qui soient représentées au sein de la commission.

Mme LEFEBVRE indique que la composition du groupe peut évoluer et s'enrichir. Elle invite l'ensemble des membres de la commission à lui faire part des acteurs sur le territoire qui pourraient être intéressés pour participer à la commission.

La composition de la commission thématique n°4 est jointe en annexe pour mémoire.

3 Les enjeux et objectifs du SAGE

Le SAGE est un document stratégique de planification qui vise à définir une politique locale concertée pour la gestion de l'eau. Il permet de préciser localement le droit d'eau. Son règlement est opposable aux tiers, et dans son périmètre, toutes les décisions administratives du domaine de l'eau doivent lui être conformes.

Le SAGE se compose de deux documents principaux :

- le PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable. Il présente les objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires pour les atteindre et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Le règlement : document phare du SAGE, il définit les règles de gestion, les priorités d'usage, les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

Le SAGE se déroule en 3 phases : la phase préliminaire, la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre.

Mme AUBERT précise que l'Etat souhaite raccourcir la durée des phases préliminaires et d'élaboration pour coller sur les SDAGE révisés tous les 6 ans.

La phase d'élaboration du SAGE est marquée par une première étape qui est l'état des lieux. Ce dernier se compose d'un état initial du milieu aquatique et d'un diagnostic sur les atouts et faiblesses du territoire.

Mme LEFEBVRE précise qu'il est essentiel de communiquer l'ensemble des études existantes à l'animateur du SAGE pour pouvoir les intégrer à l'état des lieux.

Mme AUBERT remarque qu'il est intéressant de rassembler dans un premier temps toutes les études existantes sur les plantes invasives.

M. DESFACHELLE indique qu'une telle étude existe à l'échelle du Val de Scarpe et précise qu'un inventaire a été réalisé sur les Communes de Saint Laurent Blangy et Roeux.

Les étapes de la phase d'élaboration et le rôle de la commission thématique qui ont été présentés sont détaillés en annexe.

4 Les problématiques de la commission thématique

Les thèmes traités par la commission thématique sont :

- L'équilibre entre le besoin et la ressource en eau
- La conciliation de la navigation et des activités nautiques
- L'attractivité des milieux aquatiques
- L'accès à l'eau
- La sensibilisation aux enjeux de protection de l'eau

M. HERBO demande si l'aspect inondation sera abordé au sein de la commission.

Mme LEFEBVRE répond que ce thème sera traité au sein de la commission thématique n°1 Gestion de l'érosion et des inondations. La commission thématique n°4 Multi-usages de l'eau ayant une thématique transversale, l'ensemble des usages seront abordés mais pas nécessairement approfondis au sein de la commission Multi-usages de l'Eau.

M. BEUGNET indique qu'une étude sur le potentiel hydroélectrique à Saint-Laurent-Blangy a déjà été menée et que cette question pourrait être approfondie au sein de la commission.

Concernant l'accès à l'eau M. VANDEVOORDE souhaite savoir à qui appartiennent les écluses et comment s'opère l'entretien des cours d'eau.

Mme FLEURQUIN précise que :

- les écluses sur la Scarpe canalisée font partie du domaine public fluvial. A ce titre, le propriétaire est l'Etat, le gestionnaire est la CUA sur le territoire communautaire puis les Voies Navigables de France (VNF) sur Osartis et le Douaisis.
- les ouvrages situés sur la Scarpe rivière (cours d'eau non domanial) appartiennent aux détenteurs des droits d'eau (ouvrages à usage économique) ou aux propriétaires riverains (barrages de fortune...). L'entretien des cours d'eau non domaniaux (domaine privé) incombe aux propriétaires riverains qui doivent garantir le libre écoulement des eaux selon les termes du Code de l'Environnement.

M. BEUGNET présente la base nautique de Saint-Laurent-Blangy.

La présentation est annexée au compte-rendu.

5 Les données nécessaires pour l'état des lieux

Des données propres au territoire du SAGE sont présentées et annexées au présent compte-rendu. De même pour la liste des études déjà recensées.

Mme LEFEBVRE insiste à nouveau sur la nécessité de donner à l'animateur du SAGE toutes les informations qui permettent d'actualiser les données du territoire (liste des associations, etc.) et de transmettre les études existantes.

L'inventaire des études permettra de déterminer si de nouvelles études doivent être conduites.

6 Phases à venir du SAGE

Le calendrier prévisionnel du SAGE est présenté. L'objectif est d'avoir terminé l'état des lieux en 2015.

Les commissions thématiques se réuniront au minimum 3 fois par an.

M. BARBIER présente l'organisation de la prochaine commission thématique et propose de se réunir à nouveau en novembre à la Communauté urbaine d'Arras. La date sera prochainement communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARBIER conclut la réunion et remercie les participants.